

## COMMUNE DE SAINT-CLAIR

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 13 MAI 2013

L'an deux mil treize, le treize du mois de mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 04 mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

#### Etaients présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Jean-Paul SPEISSMANN – M. Roland GIRARD  
Mme Chrystelle CANO – M. Robert CELETTE – M. Joseph LARGERON – M. Pascal MILLOT – M. Philippe MOUSTIER  
Mme Christine POTIN – M. Jean-François ROUX – M. Georges SAUVAYRE – M. Gilles TARDY

#### Etait absent excusé :

Mme Chrystel VALLA-BEGOT

#### Secrétaire de séance : Mme Claude CHAPUIS

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

#### 1°/ CONVENTION POUR LES CHAMBRES D'HOTES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à disposition les chambres d'hôtes situées rue des Bourbons, à une entreprise pour loger des travailleurs saisonniers. Pour cela, il est proposé de signer une convention avec cette entreprise pour une durée de deux mois, renouvelable. L'entreprise devra payer un loyer mensuel de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des chambres d'hôtes.

#### 2°/ DEMANDE DE SUBVENTION « FOIRE AUX PLANTES RARES »

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour la foire aux plantes rares qui aura le dimanche 6 octobre 2013. Il propose au conseil municipal de faire un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Ardèche Verte et auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

#### 3°/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PART D'ERDF

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre de recette à l'encontre d'ERDF pour percevoir la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal.

Il informe le conseil municipal que la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants est de 193 € en 2013.

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement pour ces communes est donc égal à 193 € au titre de cette année, conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui prévoit que le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche (la fraction d'euro supérieure à 0,50 étant comptée pour un euro).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### 4°/ CONVENTION SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un projet de convention de participation et de coordination pour la réalisation de l'opération d'alimentation en eau potable du lieudit la Butte ensoleillée.

Pour cet accord, le syndicat des eaux est maître d'ouvrage de l'opération et la commune de SAINT-CLAIR participe de façon plafonnée à hauteur de 12 000 € HT environ.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision et demande de ré étudier le projet.

#### 5°/ CONVENTION France TELECOM

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention pour l'enfouissement des réseaux de France Télécom dans le cadre d'une extension de réseau au quartier de la Croix du Cros.

France Télécom prendra à sa charge les frais d'étude câblage, le coût du câblage ainsi que le matériel Génie Civil. Le coût du recollement de la création de l'infrastructure souterraine est à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec France Télécom.

#### 6°/ SUBVENTION APPEL A PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire explique que le Conseil Général de l'Ardèche vient d'adopter les modalités d'un nouvel appel à projet développement durable pour l'année 2013. Avec ce nouveau dispositif, le Conseil Général souhaite encourager et soutenir les investissements des collectivités locales qui visent à réduire les dépenses énergétiques des bâtiments publics.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de candidature pour des travaux de couverture et d'isolation du bâtiment occupé par le restaurant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire le dossier de candidature.

#### 7°/ OPERATION COMPTABLE

Monsieur Joël GRENIER explique que le bien énuméré ci-dessous revêt un caractère de durabilité permettant de l'inscrire en section d'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'inscrire le bien ci-après en section d'investissement :

- imprimante laser	178,20 € T.T.C
--------------------	----------------

#### 8°/ CONSULTATION BUREAU D'ETUDE COMBE NOIRE / CROIX DU CROS

Les propriétaires ont confié le bornage de leurs parcelles à deux cabinets de géomètre. Il convient de lancer une consultation pour chiffrer l'équipement et l'aménagement de cette zone en conformité avec le PLU pour la zone AUb.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

#### 9°/ ACQUISITION PARCELLES LIEUDIT LES AMARICS

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay a délibéré pour acheter deux parcelles au lieudit les Amarics. La commune de SAINT CLAIR se propose d'acheter l'emprise nécessaire à la création d'une voirie qui permettra à terme de créer des entrées au sud des maisons, afin de supprimer les accès directs sur le RD 820. Le prix d'achat (hors charges) est de 2 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de cession ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

#### 10°/ QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'enfouissement des réseaux entrée Est du village

La commune a réalisé l'enfouissement des canalisations d'eaux pluviales. Le SDE 07 doit commencer l'enfouissement des lignes EDF et France Télécom au cours de la deuxième quinzaine de mai.

## PLU

Le PADD sera présenté aux services associés le jeudi 23 mai par le bureau d'étude HERTZ et POUZERGUE.

## CUI

Une proposition a été faite pour l'embauche d'un contrat unique d'insertion fortement subventionné. Le dossier est à l'étude.

## Travaux :

- Les aires d'arrêts d'autocars sont réalisées à la Butte Ensoleillée. Le marquage au sol sera effectué, ainsi que la signalisation verticale.
- Un cheminement piéton a été réalisé entre Gourdanel et la Butte ensoleillée, entre les arrêts de car. Le Conseil Général de l'Ardèche a terrassé dans le virage pour améliorer la visibilité.
- Un point est fait sur les dégâts d'orage.
- L'entreprise DUCOIN, a qui a été confié un enrochement pour l'élargissement du Chemin des Grandes Vignes a été relancé pour engager les travaux.
- Un point est fait sur le concert du 07 juin 2013 avec l'Harmonie de CHAVANAY. Georges SAUVAYRE et Joël GRENIER doivent finaliser le projet avec la commune de SAVAS

## ROUTE DE VIDALON

Une démarche commune avec la commune de BOULIEU LES ANNONAY est entreprise pour solliciter une aide pour la remise en état de cette voirie, fort fréquentée.

***Le prochain Conseil Municipal est fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 18 heures 30.***

***La séance est levée à 20 heures 30.***